MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

ELECTIONS

Paris, le 22 juin. — Les électeurs des 14 collé-es de la Seine se sont réunis hier dans leurs arronissemens respectifs, pour nommer leurs présidens et

La plupart des nominations sont dans le sens milistériel. L'opposition n'a obtenu qu'un très petit

ombre de voix. On procède aujourd'hui en ce moment à l'élec-ion des députés. Tout annonce que les candidats lu ministère l'emporteront à une immense ma-

— Les élections qui ont lieu aujourd'hui dans es 14 colléges de la Seine, ne seront achevées que ong temps après le départ du *Courrier*, qui part ujourd'hui à deux heures au lieu de cinq à cause du dimanche.

- Voici ce que dit le Temps à propos de la fornation des bureaux :

« Les premières opérations électorales, dans les olléges de Paris, ne sont pas de nature à indiquer uel en sera le résultat final. La formation reaux n'a présenté, presque partout, que l'ex-ression de suffrages de convenance. En outre, comme il n'arrive que trop souvent, un grand nom-bre d'électeurs indépendans n'a pas jugé à propos le prendre part à ces opérations préliminaires. Cest un tort, sans doute, mais il sera certainement paré demain, d'autant plus que c'est un jour de pos pour les affaires, et que nul motif réel, nul rétexte même ne pourra éloigner les électeurs du champ de bataille.»

EXTRAITS DE DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Lille, 21 juin 1834. - Les constitutionnels l'out mporté sur les deux oppositions pour la formation es bureaux définitifs dans les trois colléges de ille. Un seul président d'une section du 3° collège st légitimiste.

Metz, 21 juin 1834. — M. Devienne, candidat constitutionnel, a été élu président définitif du premier arrondissement électoral, à 90 voix sur 158 votans.

M. Charles Coulon, candidat constitutionnel, a té élu président définitif, du 2° collége à 154 voix votans.

M. Gillon, candidat constitutionnel, a été élu résident définitif du 3° collége, à 45 voix sur

Strasbourg, 21 juin 1834. — Les candidats constitutionnels ont été élus présidents et scrutateurs éfinitifs dans les trois colléges de Strasbourg (in-

muros), à une belle majorité. Avranches, 21 juin 1834. — M. Angot, candidat constitutionnel, a été élu président du collége lectoral.

Semur, 21 juin 1834. - Les candidats constituonnels l'ont emporté pour la formation du bureau éfinitif du collége électoral. M. Moreau a été élu résident par 186 voix sur 209 votans. (Débats.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 23 JUIN.

4. Anniversaire des mournées de septembre 1830. Programme d'un Concours Littéraire et Musical.

Le ministre de l'intérieur, va le décret du conrès national du 19 juillet 1831, qui a institué des éles anniversaires des journées de septembre 1830; Voulant Voulant appeler les littérateurs et les artistes à oncourir à l'éclat de ces fêtes, arrête ;

Art. rer. Il sera ouvert un concours;

1º Pour la composition de morceaux de poésie, tant en langue française qu'en langue flamande, dont le sujet sera : le Triomphe de l'Indépendance nationale; les Destinées de la Patrie.

Le genre et la forme de ces compositions sont laissés au choix des auteurs : chaque pièce ne pourra être moindre de cent vers, ni dépasser le nombre de denx cents.

2º Pour la composition de la musique d'une cantate patriotique mêlée de chœurs, avec accompagnement d'orchestre.

Art: 2. Il sera formé des commissions d'hommes éclairés dans les lettres et les arts, pour juger, entre les meilleurs ouvrages soumis au concours, ceux qui mériteront la préférence.

Le choix des personnes qui composcront ces com-missions sera fait ultérieurement, et la liste en sera

rendue publique.

Art. 3. Il sera accordé, à titre de récomponses nationales, à ceux qui, au jugement de la commission, auront présenté les meilleurs ouvrages, les prix suivans, savoir:

Poésie française.

Ior prix. Une médaille en or de la valeur de fr. 600, ou l'équivalent en espèces, au choix du

vainqueur. 2° Prix. Idem de fr. 300, ou en espèces.

Poésie flamande.

rer prix. Idem de fr. 600, 2º prix. Idem de fr. 300, idem. Composition musicale.

1er prix. Idem de fr. 600, 2º prix. Idem de fr. 300, idem.

Art. 4. Les compositions poétiques devront être adressées, pour le jour du concours, au ministère de l'intérieur, avant le 1° septembre prochain, et les partitions avant le 15 août.

L'œuvre musical jugé le meilleur sera exécuté pendant les fêtes de septembre.

Art. 5. Les auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répéteront dans un billet cacheté et renfermant leurs noms et leur adresse. Ceux qui se feront connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les ouvrages seront remis après le terme prescrit, seront exclus du concours.

Art. 6. Les morceaux de musique et de poésie qui auront été soumis au concours pourront être retirés par leurs auteurs et resteront déposés dans les archives du département de l'intérieur, qui se ré-serve de les faire publier, s'il y a lieu, aux frais de

Art. 7. Seront seuls admis au concours les belges et les étrangers établis en Belgique depuis dix ans.

Bruxelles, le 21 juin 1834.

Le ministre de l'intérieur, Ch. Rogier.

La chambre des représentans ne s'étant pas trouvée en nombre suffisant pour délibérer, la séance a été remise à demain à midi. M. Dumortier a cependant déposé son rapport sur la loi communale.

M. Dumortier déposera aujourd'hoi sur le bu-reau de la chambre son rapport sur la loi communale:

Nous avons appris que cet honorable membre a suivi dans son rapport un ordre qui sera très-utile à la discussion. Il présente d'une part l'arti-cle du projet ministériel et celui de la section centrale avec ses parties amendées, en lettres italiques, et à la page en regard le résumé des opinions des

sections pour le même article, et celle de la section centrale. Ainsi on aura pour chaque question et chapitre du projet, tous les systèmes et les divers

avis sous les yeux.

M Dumortier a fait précéder son rapport de considérations générales et d'un aperçu historique de l'organisation des communes dans notre pays jusqu'à ce jour. Son travail est terminé par un examen sur l'ensemble du projet.

La dissolution des conseils communaux est écar-tée. La publicité des séances est consacrée. En certains cas, elle sera obligatoire, dans quel-ques autres facultative, et défendue enfin pour des affaires déterminées et des circonstances prévues.

Le bourgmestre sera choisi par le roi dans le sein du conseil.

La section centrale s'est réunie encore avant-hier au soir chez M. Dumortier pour entendre la lecture des articles et des observations dont il lui restait à prendre connaissance.

La section centrale du projet sur les toiles s'est réunie samedi soir et doit de nouveau s'assembler aujourd'hui pour entendre M. le ministre de l'intérieur. Il paraît que les membres qui la composent sont convenus de faire un travail sur des bases telles

sont convenus de faire un travail sur des bases telles que le chiffre de 7 ojo pour le droit, ne sera pas dépassé, sur les diverses qualités.

On doit s'éclairer aujourd'hui en ayant sous les yeux des pièces de toiles de chaque qualité, et en les examinant au compte-fil. C'est en mettant en rapport le droit dont elles seraient frappées, avec leur valeur, que la commission s'assurera si elle ne va pas au delà du quantum déterminé. On croit que le rapport nourra être fait mardi. le rapport pourra être fait mardi.

On nous assure qu'il est probable que la commission nommée il y a plusieurs mois, à l'effet de se concerter avec la commission française, sur le traité de commerce à conclure entre les deux pays, partira dans une quivzaine de jours pour Paris. (Id.)

Plusieurs journaux ont annoncé que l'on avait conçu à Berlin et à Vienne le projet de reprendre les négociations entre la Belgique et la Hollaude, mais en séparant la question du Luxembourg. Le Courrier belge fait remarquer avec raison que ce plan est impraticable, la question du Limbourg étant entièrement liée à celle du Luxembourg, et l'aicurrement de l'une devant nécessairement en l'ajournement de l'une devant nécessairement entraîner l'ajournement de l'autre. Nous apprenons qu'en effet ce projet a existé, qu'il est très-ancien, qu'il a été plusieurs fois reproduit, depuis la der-nière rupture des négociations à Londres, en septembre 1833, mais que le gouvernement belge a toujours refusé d'accéder à ce plan de négociation, et qu'il a été appuyé dans ce refus par la France et par l'Angleterre.

Des 26 pigeons lancés le 22 courant à 8 heures du matin à Paris, 9 étaient déjà de retour à une heure 20 minutes. Le premier prix a été gagné par M. Debaus à 1 heure 6 minutes; le deuxième, par M. Jacquemyns à une heure et 7 minutes; le troisième, par M. Ch. Deleeuw à une heure 8 mi-nutes; et le 4°, par M. Cornelis à une heure 9

— Un honnête spéculateur, d'une mine ave-nante et d'une tenue presque fashionable, exploite en ce moment à Bruxelles une industrie d'un nouveau genre, qui lui sera très-lucrative, si la police admet à son égard le système de liberté illimitée. Ce monsieur se promène sans affectation dans les rues peu fréquentées, et lorsqu'une femme ou Jeune fille, dont la bonns physionomie lui promet une dupe, vient à passer à côté de lui; il se baisse comme pour ramasser un objet, et dit de manière à être entendu d'elle : « Voilà une bonne fortune qui me tombe du ciel! puis il fait reluire au soleil une riche bague avec pierre fine ou une modeste mais épaisse alliance qui a du poids. Comme il n'a que faire de cet objet, il offre de le céder pour une misère, tantôt pour deux, tautôt pour quatre, même pour six francs selon la valeur présumée du bijou ou la mise plus ou moins cossue de sa victime. La convoitise achève le marché commence par l'adresse de l'escroc, et la pauvre dupe, après avoir compté les espèces sonnantes qui reviennent au monsieur pour sa part, se trouve, en rentrant chez elle, en possession d'un joyau qui vaut bien trois sous de Brabant chez les marchands de bimbeloterie à la foire.

LIEGE, LE 24 JUIN.

Une brochure remarquable par l'éclat du style est venue après quatre années de consolidation de la révolution belge, remettre en question sa légi-timité. Les avantages de l'union des deux peuples comme cause productive pour notre pays ont été assez souvent controversés pour qu'il ne soit plus permis de recommencer ce long procès qui a fini par endormir l'audience. Mais au tribunal du bon sens une seule considération devrait mettre la cause seus une seule consideration devrait mettre la cause au néant; c'est qu'il n'était pas possible que la ré-volution ne se fit pas, ou ne voulut pas se faire, supposé que la force n'égalât point la volonté. En un sens, gouverner c'est résister aux élémens de sa propre destruction, mais le gouvernement hollandais s'y était pris de telle sorte que la des-truction était partout, la résistance nulle part on à peu près.

à peu près.

Ainsi la partie belge de la chambre, sauf quelques-uns de ses membres, était de l'opposition na tive. Traitée en suspecte par le système électoral qui ne lui permettait pas d'être la majorité, elle n'avait en réalité que la faculté de délibérer. De plus, le pouvoir exécutif s'appropriait ses attribu-tions puisqu'il remplaçait les lois par des arrêtés et il aurait fini par ne la rendre bonne qu'à donner tous les fins de l'an des billets à ordre sur le

peuple.

Il était impossible que ce premier pouvoir de l'état ne fut pas entraîné à une opposition systématique par le besoin de défendre son existence contre un autre pouvoir qui ne cachait pas son projet de l'annihiler complètement.

Les forces intellectuelles du pays, le barreau, le professorat, la presse étaient également dans la né-

cessité d'attaquer pour ne pas périr. On dépouil-lait les avocats de leur clientelle en les forçant à refaire toutes les acquisitions de la pensée dans une langue toute nouvelle. C'était là une véritable confiscation morale, car l'exploitation d'un talent est une propriété sacrée pour la loi.

Dans l'enseignement public, on ne mettait Bilderdyck à la place de Racine que pour mettre l'homme qui savait le hollandais à la place de celui

qui savait le français.

Quant à la presse, on l'avait mise dans la position de quelqu'un qui défend chèrement sa vie : violation maladroite d'un droit si l'assaillant est le

plus faible.

En religion, on voulut faire du dogme par cir-culaire ministérielle, et soumettre les cas de conscience à la même sanction qu'un projet de chemin vicinal. Certaine personne avait alors la liste des no-minations; les catholiques belges ne pensaient pas qu'ils dûssent tenir de son agréation le choix de leurs supérieurs.

Le commerce, cette première nécessité d'un pays, cette chose pour laquelle la concurrence est la vie;

on l'aliéna en masse, en y introduisant le privilège.
Un système fiscal injurieux pour l'humanité révolta les classes ouvrières. Ce n'était pas assez de la faim, on y ajouta l'hamiliation; le dédain qu'on affecta pour la Belgique comparativement à la Hollande fut payé par le peuple en coups de fusil dans les journées de septembre.

Le gouvernement crut encore devoir compléter sa désaffection générale en excluant de toute faveur

les soldats et les employés belges.

Cette statistique de haines est la démonstration que le gouvernement hollandais était impossible. Ses moyens de résistance se trouvaient à peu près nuls. Sur le papier la bataille de septembre était perdue pour les Hollandais avant d'être livrée. Ce n'était pas là un gouvernement si habile, et la révolution belge ne fut pas une chose si surprenante.

On a des nouvelles de Paris du 22. La journée du 21 avait été consacrée à la formation des bureaux électoraux. Les candidats du ministère, c'està-dire le parti de la modération, avaient triomphé. Dans la journée du 22, le scrutin a été ouvert pour l'élection des députés; mais on n'en connaissait point encore le résultat au départ du courrier. Le Journal des Débuts publie quelques dépêches télégraphiques qui annoncent que le ministère triomphe aussi dans les départemens. (V. Paris.)
Voici ce qu'on lit dans le Journal du Commerce d'Anvers : Nous reservent d'Anvers Nous recevons par voie extraordinaire des nouvelles de Paris d'hier 22. Les élections s'y faisaient généralement dans le sens du gouvernement. Au café Tortoni, la rente 3 p. c. avait été cotée à 78.25.

Voici les détails apportés par le Journal de Ver-viers sur l'affreux incendie de la ville de Limbourg

« La petite ville de Limbourg , l'ancienne capi-tale du duché de ce nom , la célèbre forteresse du moyen âge, n'est plus! Un incendie terrible; et tel que de long-temps on n'en a vu un semblable, y a éclaté samedi dernicr, à midi, et le lendemain matin trente-six maisons habitées, un grand bâtiment non habité, et plusieurs écuries et granges, ainsi que l'église étaient réduits en cendres. compte à Limbourg environ 70 maisons et leurs dépendances. Le feu a commencé dans un grenier de la maison du sieur Vieuxtemps, mécanicien, par l'imprudence, dit-on, d'un ouvrier qui fumait en y déposant du foin : il s'est bientôt com-muniqué à l'atelier et au corps de logis apparte-nant audit Vieuxtemps, à la fabrique de coton de M. Poswick; dès lors il a été presqu'impossible de se rendre maître de l'élément destructeur, toute la partie orientale de la ville, dans laquelle est située l'église , n'a plus formé qu'un vaste foyer.

A la nouvelle de ce désastreux événement, deux pompes de la ville d'Eupen et plus tard deux autres de Verviers, ont été transportées sur les lieux et mises aussitôt en mouvement, au moyen de ces secours on est parvenu, bien que difficilement, à arrêter les ravages des flammes qui menaçaient de détruire entièrement la ville, car la partie occidentale de Limbourg a été aussi notablement entamée. En ce moment, il est impossible d'évaluer le montant des dégâts. La plupart des maisons étaient as-surées, l'église ne l'était pas. On a pu sauver de ce bel édifice le précieux tableau du maître-autel qui du reste existe encore : le feu s'y est introduit par le cadran de l'horloge, fait en bois. Les flammes se sont propagées avec une telle rapidité, que les malheureux habitans des maisons les plus éloignées du centre de l'incendie ont en à temps de mettre en sûreté ce qu'ils avaient de plus précieux et quelques meubles les plus néces-

» Il est difficile de décrire le spectacle que présentait ce lieu de désolation. Henreusement personne n'a péri. Mais la ville de Limbourg ne se relèvera iamais de ses ruines; dans quelques années il n'en restera plus que la place.

» Nous ne devons point terminer ce triste récit, sans payer à tons nos concitoyens qui se sont ren-dus à Limbourg pour y offrir leurs secours, le plus juste tribut d'éloges pour l'activité, le zèle vraiment généreux et désintéressé qu'ils ont déployé pendant tout le temps qu'a duré l'incendie. On leur doit des remercimens publics et nous aimons à croire que l'autorité municipale de Limbourg s'acquittera de ce devoir avec empressement. »

On écrit d'Anvers, le 23 juin :

« Le roi est arrivé dans nos murs ce matin vers onze heures et demie. Le cortège de S. M. se composait d'une partie de notre garde civique sédentaire et de plusieurs piquets d'infanterie et de cavalerie. Le roi descendu au palais, en est sorti immédiatement pour se rendre à l'esplanade, où

il a passé en revue toutes les troupes composant la garnison. La revue terminée, S. M. s'est rendue par l'Escaut vis-à-vis de Calloo pour inspecter la flottille belge ainsi que les forts. A son retour S. M. visitera la citadelle. »

" M. Mengal ayant été mis en liberté, est parti ce matin à 9 heures pour La Haye. Le ministère public, par ses réserves, et comme domicilié à Gand, le fera poursuivre seulement du chef de port illégal de lettres cachetées.

- On écrit de Gand :

« Une cérémonie touchante et bien honorable pour les Belges a en lieu samedi, à onze heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Gand, en présence des échevins et de tout le conseil de régence. M. le hourgmestre van Crombrugge, représentant la so-ciété philantropique de Monthyon et Franklin de Paris, ainsi que M. le chevalier de Paillette, l'an des membres fondateurs de cette société, unique en Europe, et dont le but est de récompenser les bienfaiteurs de l'humanité, de quelque pays qu'ils soient ont remis au vénérable chanoine Triest, cette autre providence des pauvres dans les deux Flandres, la grande médaille d'or. Jusqu'à présent, comme nous l'avons déjà dit, on n'a encore distribué que deux de ces médailles hors de France, et l'on sent combien cette distinction est flatteuse pour l'ecelésiastique vertueux qui depuis longtemps a obtenu du peuple le beau nom de St Vincent de Paul de la Belgique.

(J. des Flandres.)

- Les lettres de Vienne démentent positivement la nouvelle de l'entrée d'un corps d'armée en Perse, annoncée dernièrement par le correspondant de Bel-

grade de la Gazette d'Augsbourg.

-M. Cardon, première flûte de la musique parbeulière du roi, se rend à Vienne. On dit qu'en par sant par Liége, il s'y fera entendre dans une soire musicale. Ce serait une bonne fortune pour les ame teurs de musique de notre ville.

- Le Moniteur annonce que le 2 juillet prochait à 10 heures du matin, les animaux domestiques don il publie la liste, achetés en Angleterre par ordre el pour le compte du gouvernement belge, seront ven dus publiquement et à longs termes de crédit, au local de l'école vétérinaire à Bruxelles, sous la condition d'être conservés dans le royaume par les at

- M. J. B. d'Hane, membre de la chambre de des représentans et curateur de l'université de Gand, connu par son amour pour les sciences et les arls vient de proposer deux prix pour ceux qui enverron les meilleurs mémoires sur le sujet suivant :

"Tracer un Tableau Historique et Politique la Flandre, depuis la mort du comte Robert Bethune (1822), jusqu'à celle de Louis de Mal

On désire que l'auteur ne donne pas seulement me exposé raisonné des révolutions de la Flandre et de causes qui les ont fait naître, mais qu'il envisage encore l'état du pays sous le rapport de la législation, de l'administration, des mœurs, de l'industrie. du commerce , de l'agriculture, des lettres , de sciences et des arts.

On demande un travail rédigé non-seulement d' près les ouvrages imprimés, mais encore d'après le chroniques et chartes inédites. Il est essentiel que l'auteur indique soigneusement les sources qu'il

consultées.

Les ouvrages de Raumer, de Capefique et de Ber thold pourront servir de modèle sous plusieurs rap

L'auteur dont le Mémoire aura été jugé digne d prix recevra une indemnité de 1,000 fr.

En outre il sera décerné une somme de 300 fr.

pour un accessit. Une commission, composée de MM. Warnken professeur à l'université de Gand, Willems, neur bre de l'Institut des Pays-Bas, Voisin, professeur l'Athénée de Gand, et Serrure, archiviste de province de la Flandre-Orientale, est chargée l'examen des Mémoires, qui devront être adress à l'un des deux derniers avant le premier janvis à l'un des deux derniers avant le premier janvie

— Les journaux anglais annoncent que le cholé s'est déclaré de nouveau à Dublin et qu'il y ser avec presqu'autant d'intensité que lors de sa pr mière apparition.

-On lit dans un journal:

Après le résultat satisfaisant d'un premier essai de construction de puits artésien, la régence de Tirlemont en a encore fait construire deux, qui ont aussi parfaitement réussi ; le dernier a même surpassé l'attente du public; perforé à 156 pieds de profondeur, il jaillit à une hauteur de quatre pieds au-dessus du sol, et donne trois hectolitres des très bonne ean par minute. »

Le 19 de ce mois, on a tenté d'incendier la maison de M. le curé de la commune de Senzielle, canton de Philippeville. Des malvoillans avaient à cet effet introduit dans la cheminée de la maison, un canon de pistolet bourré de poudre, l'explosion a sculement fait sauter la cheminée. Les auteurs sont

inconnas; la justice informe.

- Les journaux hollandais du 23 sont aujourd'hui dénué d'intérêt, seulement ils disent qu'il est sérieusement question de fortifier dans le Nord-Brabant Eindhove, Woensel, Gestel, Stratam et Tougeren et de faire servir les rivières de Dommel, Genter et Dezen à la défense de ces déplaces.

- On écrit de la province de Zélande, 20 juin : « Les travaux de la place de Terneuzen , sont poussés avec vigueur; les principales digues de mer sont sur le point d'être terminées et les ouvrages en maçonnerie ne tarderont pas à être adjugés. Par suite de ces travaux cette petite ville jouit d'une prospérité qu'elle n'avait jamais connue du temps de la réunion avec la Belgique. » Le général Paravicini de Capelli a passé hier

en revue à Flessingue l'artillerie et le personnel de

cette arme.

» Le 19, dans les environs de Nimègue un canonnier à tenté de tuer un enfant au berceau en lui portant des blessures profondes à la poitrine et au cou. L'assassin a été arrêlé et mis à la disposition de l'auditeur militaire. L'enfant n'est pas mort et on à l'espoir de le sauver.

- On lit dans le Globe, journal anglais :

« L'autre jour pendant que les magistrats d'Hertfort étaient assemblés pour juger les délits correctionnels, on vint les informer qu'un jeune homme se préparait à vendre sa femme en place publique. Les magistrals donnèrent immédiatement l'ordre d'arrêter l'individu. La foule était déjà assemblée pour assister à la vente, mais le mari ne parut point au temps fixé. A l'apparition des autorités, la belle affligée et son achetour, qu'elle avait choisi elle-même, essayèrent de s'évader; mais ils furent elle-même, essayèrent de s'évader; mais ils furent arrêtés par les constables et conduits devant le banc des magistrats, où la dame feignit à plusieurs re-prises de s'évanouir. Elle avait l'air délicate; mais son acquereur, un nommé Henri Harrison, parais-

sait doué d'une force herculéenne.

" Le mari fit son entrée quelques instans après . proclamant hautement son intention de vendre sa femme s'il pouvait trouver un acquéreur, et, ajouta t-il, comme il me tarde d'en être débarrassé, l'adjugerai n'importe à qui pour une demi couronne (3 francs.) Il fut averti par le magistrat qu'en agissant ainsi il troublait l'ordre et la tranquillité publique, mais il n'en persistait pas moins à met-tre sa femme en vente. Il déclara s'être marié avec elle il y a quatre ans et s'être toujours repenti de son marché; en conséquence, dit-il, je veux m'en défaire à tout prix. Les magistrats le condamnèrent à payer un cautionnement de 20 liv. sterl. et à donner des sûretés de la valeur de 20 autres jusqu'aux prochaines assises, à défaut de quoi il serait emprisonné. En quittant la cour les deux époux furent suivis par la populace qui les hua et se rua sur eux de telle sorte que la femme paraît avoir reçu des contusions sérieuses.

- Les colonies que la Grande-Bretage possède en Asie couvrent une étendue de plus d'un million de mille carrés d'un des plus riches pays de la terre; la population de ces colonies s'élève à cent millions d'ames et le revenu annuel à 500 millions de francs environ. L'armée se compose de deux cent mille hommes. Le commerce de l'Angleterre avec ses colonies donne à celle-ci un revenu annuel d'environ 200 millions de francs, et la valeur des biens meubles et immeubles, en le calculant au taux le plus has, peut être portée à l'énorme somme de 25

-Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les nouvelles placées sous la rubrique de Bruxelles.

- Notre article variétés est extrait des mémoires du prince de Muskau. L'aventure rapportée est ar-

Le général Moreno. - Le Times prétend que le général Moreno qui vient ici avec don Carlos est le même qui prit et fusilla le malheureux général Torrijos, M. Boyd et leurs amis. Nous espérons si cette assertion est exacte, que l'on ne permettra pas à cet homme de souiller par sa présence notre sol. Le général Moreno était homme de confiance de Ferdinand et l'exécuteur de ses plus atroces œuvres , ce fut lui qui trahit si indignement Torrijos. Boyd et leurs amis en les appelant sur le rivage espagnol par des lettres qu'il leur adressa à Gibraltar, pour leur apprendre que le pays environnant, Malaga, était prêt à se soulever avec eux. Nous croyons qu'un respectable habitant de Londres a encore entre les mains une de ces lettres perfides de Moreno. Dans cette lettre il poussait le raffinement de la cruauté jusqu'à désigner le lieu où il fallait débarquer, et le terrain où devaient succomber les victimes. La bande se composait de quarante-neuf personnes, le général Torrijos, M. Boyd, plusieurs ex-ministres, des ex-me tès, et des officiers de distinction. des ex-membres des cor-

Le perfide Moreno, après leur prise, ne perdit pas un moment, et pour prévenir l'intervention du consul anglais, il expédia secrètement un courrier à Madrid; une forte récompense de ait être le prix de sa célérité extraordinaire. Moreno qui voulait la mort de Boyd ne parla pas de la présence d'un étranger parmi les prisonniers, quoique la liste qu'il avait ne lui permit pas d'ignorer le nom et la qualité de M. Boyd. A peine la dépêche était partie de la ferme où ces infortunés avaient été pris, qu'ils étaient tous chargés de chaînes et torturés dans le réfectoire d'un vieux couvent.

Aucun jugement n'eut lieu; Moreno; le samedi soir après leur prise, qui avait en lieu en décembre 1831, reçut un ordre de Ferdinand pour l'exécution de tous ces individus, qu'il fit fusiller le lendemain matin sous ses yeux : on les amena sur le lieu de l'exécution dans un état de faiblesse extrême; on leur avait refusé des alimens. Après l'exécution qui eu lieu en deux temps, Moreno donna un magnifique déjeûner aux bourreaux qui l'avaient se-condé. Ferdinand, pour cet exploit, le nomma lieutenant-général, puis capitaine général : son favo-ritisme dura jusqu'à ce que la reine prit en main la régence; elle lui défendit de paraître à Madrid. Place quelques mois sous la surveillance de la police à Séville, il parvint, après la mort du roi, à s'é-chapper à cheval et à rejoindre don Carlos en Por-

Le gouvernement anglais qui connaît ces faits agira avec indulgence s'il ne provoque pas le jugement de ce mécréant, qui est devenu son justicia ble, à raison de la mort de M. Boyd , depuis qu'il s'est embarqué sur un vaisseau anglais. Le gouvernement américain a en la sagesse de ne pas lui laisser de telles questions à la juridiction du droit des gens : les Etats-Unis ont un traité même avec l'Espagne (traité del Lorenzo du 20 octobre 1795) qui porte que nul américain ne sera puni sans avoir (Courier anglais.) suhi un procès légal.

VARIÉTÉS. — Une chasse dans les forets de la Moldavie.

Un ours, aussi extraordinaire par sa taille colossale que par sa force inonie, était l'essoi de tous les habitans de la région qui s'étende entre Bucharest et Compino, au pied des monts Carpato-romano-Moldaves. Ce monstre habitait principalement l'immense forêt de Pocinar que traverse la route qui conduit de Bucharest à Cronstadt en Transylvanie. Déja depuis huit ou dix ans ce terrible animal était connu des habitans du veisinage, à qui il avait enlevé plus de 400 bœuss et autres animaux d'omestiques. Personne n'osait l'attaquer; une terreur panique semblait s'être emparée des paysans. Le fait suivant fixa à la fin sur lui l'attention du divan suprême de la principauté. Un grand nombre de voitures chargées de vin gravissaient lentement la montagne pour se rendre à Bucharest. Selon l'usage du pays, les voituriers s'étaient arrêtés pendant la grande cha-Un ours, aussi extraordinaire par sa taille colossale que par Un grant nombre de voltures chargees de vin gravissaient len-tement la montagne pour se rendre à Bucharest. Selon l'usage du pays, les voituriers s'étaient arrêtés pendant la grande cha-leur du jour; ils avaient dételé leurs bêtes qu'ils lassaient pat-tre en liberté dans les bois qui bordent la ronte. Tout à coup ils entendent des mugissemens affreux; les plus voisins accou-rent au bruit, et voient au milieu de leurs buffles un animal poir comme eur mais incomparablement de leurs cardéis est des noir comme eux, mais incomparablement plus grand, qui déjà a saisi l'un d'eux, l'a jeté sur son dos, et malgré ses efforts pour se remettre en liberté, le retient d'une patte comme avec une pince de fer et s'en va tranquillement sur ses trois autres pieds. Cette nouvelle incroyable excita non-seulement, comme

je viens de le dire, l'attention du gouvernement, mais eucore celle des plus grands amateurs de la chasse de Bucharest, c'es à dire des bojards Kostaki, Kornesko, Manoulaki Floresko, du bey Zadey Soutzo et de moi qui vous parle. Une grande chasse fut résolue, et l'un d'entre nous, le préfet du département des étrangers, M. Floresko, se chargea de l'organiser.

Il avait été arrangé que l'ours devait d'abord être traqué, et ensuite battu par cinq a six cents paysans sur un demi cercle d'environ cent chasseurs. Après qu'au jour fixé et quand tout le monde se trouva à son peste, le signal pour le commencement de la chasse fut donne. J'entendis bientôt sur ma gauche, à la distance d'environ une demie lieue, deux cours de

che, à la distance d'environ une demie lieue, deux coups de fusil rapprochés, suivis des cris répétés de Ours 'Ours! mot qui, dans la langue romano-moldave, a la même signification

fusil rapprochés, suivis des cris repetes de dans la langue romano-moldave, a la même signification qui en français.

Le prince ou bey Zadey Soutzo s'approcha bientôt de moi te me dit: « Seigneur Alcibiade, l'ours a échappé aux batteurs. En ce moment, arriva aussi M. Kornesko, et nous nous rendimes tous à l'endroit où l'ours s'était échappé. En y arrivant, nous y tronvâmes aussi M. Floresko, qui essayait de découvrir à la trace le côté vers lequel l'ennemi s'était auvé.

C'est, nous dit-il, le chasseur Lazarre qui l'a tiré, mais il n'a fait que lui effleurer le dos. L'autre coup est parti du fusil d'un paysan devant lequel l'ours a passé avec tant de rapidité, en brisant à droite et à gauche les jeunes arbres, que le pauvre diable est tombé en arrière de frayeur, et que son arme s'est déchargée d'elle-même. « Nous nous moquâmes du paysan. Après cela, nous nous remimes à poursuivre sans plus de retard la trace de l'ours. Au bout d'environ cent pas, nous remarquames déjà des tâches de sueur sur les feuilles et sur les troncs des arbres contre lesquels il s'était froité dans sa rapide course. Ces tâches se trouvaient toutes à la hauteur decinq pieds six pouces, c'est a dire précisément à celle de mes yeux.

Cette hauteur étant celle d'un homme de grande taille, je demandai à Lazare de Pocinar, qui avait tiré l'ours, si l'animal marchait sur ses pattes de derrière ou à quatre pattes. A quatre pattes, comme un chiene », repondit il. Alors seulement je commençai moi-même à ajouter foi aux merveilleuses histoires que l'on m'avait racontées de la grosseur énerme

demandai à Lazare de Pocinar, qui avait tiré l'ours, si l'animal marchait sur ses pattes de derrière on à quaire pattes.

A quatre pattes, comme un chien », repondit il. Alors seulement je commençai moi-même à ajouter foi aux merveilleuses histoires que l'on m'avait racontées de la grosseur énorme
et de la force de ce monstre.

Je marchai pendant long-temps; mais fatigué enfin de notre
vaine recherche, je quittai le reste de la société, et j'arrivai
ainsi dans une valtée que l'on pouvait nonmer vierge. Des
chênes gigantesques y étiment morts de vieillesse, et des plantes
sauvages, ainsi que de jeunes tiges d'arbres, s'étaient élevées
sur leurs débris. En revanche, une nuit profonde régnait sous
les vastes branches d'autres géans encore en vie, et, invité
par la frafcleur de l'ombrage, j'y cherchai quelque moment
de repos. Tout à coup je fus troublé par un beuit qui semblait venir d'un escadron tout entier de cavalerie arrivant sur
moi au grand galop, et bientôt après j'apercus un animal
enorme, noir comme du jais, qui descendait la vallée à deux
cents pas de moi, et la traversait avec la rapidité de l'éclair.
Je ne pus trouver le monient de le coucher en jone; mais
je reconnes que in l'ours blanc du Groenland, ni l'ours noir
de Sibérie ne pouvaient se comparer à ce monstre pour la
taille. Je me hâtai de courir dans la direction qu'il avait
suivie, et j'entendis la meute, qui déjà avait découvert sa trace, et qui le poursuivait aussi avec la plus grande promptitude.

Je rencontrai bientôt un boiard attaché à M. Floresko. Le
malheureux me dit : « J'ai le pressentiment que je rejoindrai
l'ours, et j'ai pris en conséquence avec moi mes meilleurs
tireurs. » Nous arrivâmes en ce moment dans une partie plus
profonde du bois, toute remplie d'arbres froitiers sauvages,
et qui semblaient être la retraite favorite de l'ours, car nous
y trouvâmes la terre couverte de grands tas d'excrémens de
cet animal. Je me décidai à rester dans ce lieu sauvage et
singu ier. Kostaki poursuivit sa route, quoique sa suite ne
nous

puis le bruit recommence semblable an roulement du tonnerre; les broussailles en face de moi tremblent et se balancent, et tout à coup j'aperçois devant moi, dans le sentier même que je suivais, le monstre que je cherchais depuis si long-temps. Il remplissait tout le sentier de sa gigantesque masse, et dês qu'il m'aperçoit, il s'élance vers moi avec un bond terrible, et en poussant un hurlement qui me prive presque de l'usage de mes sens et dont l'air est récllement ebranlé. Je sentais par instant que je n'avais d'alternative qu'entre la victoire et la moi. Je visai donc le plus juste qu'il me fut possible, puis laissant approcher l'ours à la distance de six pas, je lui envoyai toute la charge de mon fusil à deux coups. La balle atteignit le terrible animal précisément entre les deux yeux. Il s'arrêta un moment pendant lequel mon fils Amico s'élança en avant. Étonné peut être à l'aspect du gros chien blanc et au bruit de ses aboiemens, l'ours me laissa le temps de lui envoyer une seconde balle presque au même endroit, pendant que Lazarre se mettant à l'abri derrière un chêne, lui en détacha une troisième qui ponrtant ne lui fit pas grand mal, car on la retrouva plus tard au milieu de sa graisse. Voyant alors distinctement qu'à chaque inspiration deux jets de sang lui coulaient du front, je tirai mon couteau de chasse, et joigoant mes cris les plus forts à ceux de mes chiens, j'essayai de l'étourdir. Il se tourna en effet de côté avec un affreux mugissement et parut vouloir se sauver dans le fond du bois. Mais déjà il chancelait et on s'apercevait évidenment que ses forces l'abandonnaient à vue d'eil. Après avoir lait en, mon trente pas, il se coucha, et je profitai du temps qu'il me laissait pour charger de nouveau. Je pouvais alors le poursuivre avec plus de sécurité. Il demeurant couché, fort tranquille, ne hurlait plus et s'essayait avec les pattes de devant, exactement comme un homme, le sang

ref Ini conlait sur la figure. J'essayaî de l'exciler encore une fait afin qu'il se retournait et que je pusse îni envoyer une balle dan pranches et dian le commencement de cau pre de l'estat d'année de l'except que pus pranches et dian le commencement de cau en coyable, mon chien finit par le meltre danc une force in coyable, mon chien finit par le meltre danc une force in coyable, mon chien finit par le meltre danc une force in coyable, mon chien finit par le meltre danc une force in colère, que ne voyant pus d'ante mopera de salut il ac releva avec son ancieme force et se jeta encer une fois sur mol. Mais son terme d'ait arrivé. J'ochabat en avant il mon finit, il recut à bout portant mon dermier coup mortel au milieu de la cervelle, et tombant en avant il moverit de son sang et m'emeveit pour sinsi dire sous passéeme to melle de la cervelle, set tombant en avant il movert de son sang et m'emeveit pour sinsi dire sous passéeme to serve effois et me faitcitient et que les éche désespoir, de la fast en de des sous passéemen tour et que les des sous passéemen tour et que les éche désespoir de le resultine et ce relens it que les éche de des sous en blèrent ne les renvoyer qu'en frémissoit.

En ce mounts airvere l'oche de désespoir de les mostre que con baille (cupre plusieurs fois dans le pays.

Il falut cupre plusieurs jeunes abrère sain de litre le mellite et le trainer vers le chemm le plus proche où il de cupre plusieur de cette jeune de cette par le contrait que proche de la cette jeune de cette par le contrait que proche de la cette par le contrait que proche de la cette par le contrait que proche de la cette par le contrait de la cette par le cont

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins vu les deux plans dressés par l'architecte de la ville, relatifs à l'élargissement des rues dites sur la Haille et Lulay des Féves; arrêtent:

Les dits plans resteront déposés au secrétariat de la régence pendant 15 jours.

Les personnes intéressées peuvent en prendre inspection et faire sur l'aliénation projetée telles observations qu'elles jugeront convenir.

taire sur l'anienation projette.

Le présent sera affiché tant sur la pierre noire à l'hôtel deville qu'aux portes des églises de Saint-Denis et de Saint Jean
l'Évaugeliste, et il sera inséré dans les journaux de cette ville
A l'hôtel de-ville, le 20 juin 1834.

Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 22 juin.

Décès: 4 garçons. 2 filles, 1 homme, 3 femmes, savoir: Pierre Gulikers, àgé de 35 ans, soldat au bataillon de dépôt du 14° régiment d'infanterie, en garnison en cette ville, époux de Ida Berens. — Marie Elisabeth Termonia, àgée de 82 ans, marchande, rue Degrés de St. Pierre. — Josephine De Bouille, agée de 64 ans, rue des Croisiers. — Christine Louise Dabois, agée de 21 ans, journalière, rue dérrière les Potiers.

Du 23 juin. - Naissances 7 garçons , 2 filles.

Décès: 2 garçons, 2 filles, 2 hommes; savoir: Noël Velcour, âgé de 26 ans, tailleur, faubourg Ste. Walburge, célibataire.— Jean Cabolet, âgé de 25 ans, armurier, rue derrière St. Martin, célibataire.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Il y a trois semaines, on a FERDU un petit CHIEN couleur maron, oreilles et queue coupées, répondant au nom de LIN DOR. Récompense à celui qui le rapportera rue Basse-Sauve-nière. au n° 805.

Au même no, deux belles PIÈCES garnies à LOUER. 427

A LOUER dès à présent, à des personnes tranquilles et n'exer-cant aucun commerce, une JOLIE MAISON réunissant toutes les commodités, situé erue derrière St Thomas, n° 344, à Liége, Scalange à la Boyccie n° 72.

Le 30 juin 1834, aux dix heures du matin, il sera procédé à la requéte de l'administration du 11° régiment de ligne, à une VENTE D'EFFETS MILITAIRES, consistant en ca-potes, vestes, schakos, drap bleu pour musiciens, etc., au potes vestes, schakos, drap blen pour musiciens, e Magasin militaire coin de la rue Ste Claire, à Liége. Argent comptant.

Chaudfontaine, tenant à M. Fincœur, Mawet, Drianne et autres.

6º Une maisen avec cour et six perches de jardin y contigu, située près de l'église à Grivegnée.

Le ilt notaire LAMBINON cherche à échanger une Maison bâtie récemment, située au centre de la ville d'une valeur de 30,000 francs, contre une Maison de campagne, qui serait située à une distance d'environ trois lieues de Liège, mais à proximité soit de la Mense, de l'Ourte ou de la Vesdre, pour jonir de l'agrément de la pêche.

129

P. J. STIERS fils, négociant en vins, a Saint-Trond, ayant lu avec surprise dans l'Emancipation du 12 de ce mois, un avis du sieur Joseph Louis de Herloghe fils, ci-devant négociant à Paris, maintenant négociant en vins à Melcknezer, près Tirlemont tendant a le compromettre, s'empresse d'informer le public qu'il a rendu ses comptes ordinaires à son principal; il pense au surplus qu'il ne doit attribuer la maucaise humeur du sieur de Herloghe, qu'à l'action en restitution d'un prêt de 8,000 francs, que Stiers, son père vient de lui intenter, ainsi qu'au commerce de vins qu'il a établi pour son compte personnel.

Au reste le soussigne saisit cette occasion pour se recommander a tous ceux qui voudront lui acheter des bons vins à des prix et conditions favorables.

A VENDRE UN DIXIÈME DU CHARBONNAGE de la Nouvelle-Haye , à St.-Gilles , lez Liège.

Cette exploitation dans l'enceinte de la ville de Liége est en Cette exploitation dans l'enceinte de la ville de Liége est en activité depuis peu d'années, et la construction du chemin de fer dont le tracé passe contre l'établissement, lui assure une nouvelle source de prospérité, sa richesse minérale est con idérable l'étendue de sa concession est de 206 bonniers et l'on a reconnu par des puits de plus de 1200 pieds de profondeur un grand nombre de couches puissantes de houille de première qualité. Deux machines à vapeur l'une de 120 chevaux et l'autre de 40 servent à l'épuisement des eaux et à l'extraction du combustible.

S'adresser pour les conditions de cette vente, pour voir les plans et obtenir tels renseignemens qu'on désirera au directeur dudit établissement, à St.-Gilles, lez-Liége.

VENTE volontaire qui aura lieu incessamment d'une belle et grande MAISON avec cour, écurie et jardin, sise au fau-bourg Hocheporte, à Liége, nº 760. S'adresser au nº 753, même rue ou au nº 684, rue St-Severin.

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ

La FERME dite PIEDROUX, située au-dessous de Gail-

lardmont, commune de Chénée.

Elle consiste en un logement pour le fermier, et tous les bâtimens nécessaires à l'exploitation qui confient quatorze bonniers 58 perches de jardin, terres et prairies, le tout réuni

autour de la ferme.

S'adresser pour plus grande information au notaire KEP-PENNE, rue St-Hubert, nº 591, à Liége.

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le notaire BERTRAND est chargé de VENDRE de grédagré une jolie MAISON en bon état et solidement construite, ayant une belle boutique avec 2 fenêtres (vitrines), 2 corps de bâtimens, 2 pompes, cour, et très-belles caves, elle est si tuée en cette ville, dans un quartier très comn erçant. Cette maison est grévée de 3 rentes à 5 pour cent qui forment preque les deux tiers du prix. On en jourra du jour de la vente. S'adresser audit notaire.

) Les MAISONS suivantes ayant été SUNENCHERIFS

Celle nº 811 avec cour et jardin clos de murs , sise en Gla n

Celle nº 811 avec cour et jardin clos de murs, sise en Gia n au prix de 1265 francs;
Celle nº 813 avec prairie de 43 perches 59 aunes, et jardin de 13 perches 7 aunes, au même lieu, au prix de 6380 francs;
Celle nº 705 avec citerne et paxhuse, sise audit Glaen, vis à vis du couvent des ex religieuses, au prix de 2385 francs;
Et celle sise Basse Chaussée; commune de Liége, nº 122, au prix de 1375 francs.
L'adjudication définitive aura lieu par devant M. le juge de paix des cantons du sud et de l'ouest de cette ville, en sea bureau, rue St.-Jean en He, le jeuni 26 de ce mois, à onze heures précises, par le ministère du notaire PAQUE.

TILBURY et CABRIOLET A VENDRE, nº 569, qua d'Avroy.

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe nº 32, avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meu e.

COMMERCE.

Bourse d'Amsterdam, du 21 juin. — Dette active, 54 15/16-0 Dito, 97 00/100 — Bill. de change, 23 3/16-0. — Oblig du Syndicat, 90 7/8 00/100 — Ditto, 00 0/10-0. — Bente des dom., 0. Act de la Société de commerce, 400 7/8. — Bente française, 00 0/0 0. — Ditto de 1833, 0/0. — Obl. russe Hop. et C* 402 7/8. 0/0. Ditto de 1828, 103 4/2 000 — Inscrip, russes, 67 9/16 0/00 — Empr. russe 4834, 96 7/8 (000. — Rente perp. d'Esp. 00 0/0 — Ditto 00000. — Dette diff d'Esp., 22 4/4 00/00 — Obl. mét. Autriche, 98 0/0 00/000 — Lots chez Golfals, 0/0. — Cert. Naples falc., 90 4/2. — Oblig, Danoises, 00 0/0. — Oblig du Brésil, 77 4/4. — Cortés, 40 4/4 000. — Ditto Grec, 00 — Lots de Pologne, 000 0/0.

Hourse d'Anvers, du 23 juin

-			
Changes.	a courts jours.	la teux meis.	u 3 muis.
Amsterdam. Londres. Paris. Francfort. Hambourg.	3 ₁ 8 ° ₁₀ perte. I 12 08 3 ₁ 4 47 3 ₁ 8 36 1 ₁ 16 35 7 ₁ 16	12-03-3 ₁ 4 P 47-1 ₁ +6 35-1 ₅ 16 35-1 ₄ 4	46 718 A
	f.scomnto.	4 0	

Effets publics. Relgique. — Dette active, 102 112 A: Id. diff. 41 14 A. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill. 98 318 0 00 010. Id. de 12 mill., 010. Id. de 24 mill. 000 0100 — tinitunde. Dette active. 2 112, 00 010 0. Id. différée, 0000 Oblig. synd., 0 010. — Rent. remb., 2 112, 87 A et 95 P 010 — Espagne. Guebb., 86 010 112 A. — Id. perp. Paris, 5 p. c., 60. Id. perp. Amst., 73 518 114 318 00 000100. Idem dette différée, 21 112 118 114.

MARCHANDISES. - Ventes par contrat privé.

170 Cai ses sucre Havane blond, à fl. 17 1/2 ent nat. 100 Caisses sucre Havane blend, à fl. 17 ent étranger.

** Il y a eu same di après midi une vente publique de 47
bailes cafe Brésil avarié, on l'a payé de 70 à 71 1/2 centimes

par 12 kit.

Arrivages au port d'Anvers, du 21 au 22 juin.

Le brick prossien Elisa, c. Bandelin, v. de Bordeaux, ch. de n, eau de-vie et prunes. Le brick russe Wilhelmine, c. Schumaker, v. de Riga, ch. de

graine de chanvre et chanvre. Le koff hanovrien Diana, c. Jongbloed, v. de Riga, ch. de

aine de chanvre Le koff hanovrien Antonius, c. Roskamp, v. de Riga, ch. de

graine de chanvre La galléasse mecklenbourgeoise Sophie, c. Nieman, v. de Riga, ch. de graine de chanvre La galléasse mecklenbourgeoise Perle, c. Koop, v. de Riga,

La galléasse mecklenbourgeoise Fanchon, c. Nieman, v. de ch. de graine de chanvre. La galléasse mecklenbourgeoise Fanchon, c. Nieman, v. de Riga, ch. de graine de chanvre. Le brick danois Der Alder, c. Barchering, v. de Riga, ch.

Le yacht prussien Hercules , c. Kamp , v. de Wezel , ch. de

Le koff hanovrien Catharina, c. Luyken, v. d'Emden, ch. de corinthes, coton, potasse et thé.

Bourse de Bruxelles, du 23 juin. — Belgique. Dette active, 52 1/2 A. Emp 24 mill., 98 1/2 P. — Hallande. Dette active, 52 0/0 P. — Espagne Gueb., 86 3/4 P. Perpétuelle Anvers, 4 p. 0/0, 00 0/0 0. Id. Amst. 5 p. 0/0, 74 0/0 P. 1d. Paris, 3 p. 0/0 49 3/4 P. Cortès à Lond., 40 0/0 P. Dette diff., 21 3/4 P.

Prix des grains au marché de Liége du 23 juin.

Froment vieux l'hectolitre, 12 francs 58 cent.

H. Lignac, impr du Journal, rue duPot-d'Or, nº 622, à Liege